

ARRÊTÉ N° SDIS06020130211780

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 2 déclarations.

Article 2 :

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 11 février 2013

Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
Oise
RUE SANS TERRE 60000
BEAUVAIS - Tel: - Fax: : 11
février 2013

Monsieur Pascal PAILLOT
Directeur Départemental Adjoint

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le
V06013020853001	Caporal de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'équipe Plus de détail	Mutation vers autre collectivité	35h00	Sdis de oise 60000 BEAUVAIS	01/05/2013
V06013020858001	Caporal de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'équipe Plus de détail	Mutation vers autre collectivité	35h00	Sdis de oise 60000 BEAUVAIS	01/05/2013